Bulletin d'information des pêcheurs de l'Aisne

ISSN : 2118-6340 N° 54 Octobre/Novembre/Décembre 2021

Edito du Président

Après un été pluvieux l'automne arrive. Les adhérents devront élire les conseils d'administration de leur association avant le 15 décembre prochain. Action très importante pour les pêcheurs et la vie de nos associations que celle de se rendre aux Assemblées Générales Extraordinaires pour voter, voire être candidat.
Il serait dommage en effet que certaines A.A.P.P.M.A. disparaissent faute de candidat et par conséquent de bureau.
Il faut absolument conserver la gestion des linéaires de nos rivières.
Qui peut le mieux assurer les travaux, les alevinages et organiser toutes les actions en faveur de la pêche et des pêcheurs qu'une Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ?
Un moyen reste à la disposition des pêcheurs s'ils sont surs de ne pas réunir assez de membres pour constituer un bureau, c'est la fusion avec une association riveraine.

Je renouvelle et maintiens ce que j'ai écrit lors du dernier bulletin. Les associations sont la base de la structure halieutique et il serait dommage de perdre ces dernières à l'occasion de ce renouvellement par manque d'administrateurs.

Alors, montrons notre force et notre puissance face aux détracteurs de tous poils, nous faisons partie pleinement du monde rural, allons voter en masse.

Le président fédéral,
Pierre BOURGEOIS

Elections AAPPMA 2021

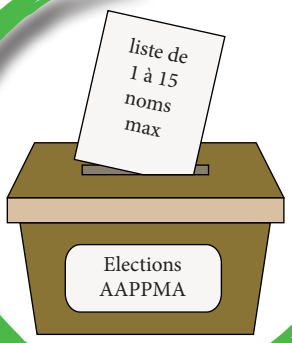

Reportées l'an passé à cause du contexte sanitaire inédit, les élections du Conseil d'Administration des 67 AAPPMA du département de l'Aisne doivent se tenir au cours de ce dernier trimestre 2021.
C'est un moment fort de la vie associative, qu'il s'agisse de voter pour une liste d'administrateurs chargée de vous représenter ou de s'investir soi-même en intégrant le bureau de l'association.
Pour pouvoir être candidat au bureau de l'AAPPMA, la personne doit pouvoir justifier de son adhésion à l'AAPPMA depuis deux ans (c'est à dire que le pêcheur doit être membre actif pour les années 2020 & 2021, étant considéré comme membre actif, tout détenteur d'une carte de pêche annuelle (carte interfédérale, majeure, découverte femme ou mineure) ayant donné lieu au paiement de la CPMA, y compris les cartes «Automne»).
C'est également au cours de ce renouvellement des mandats que doivent se porter candidat (sous réserve d'acceptation de l'AAPPMA) les personnes souhaitant postuler au Conseil d'Administration de la Fédération, dont les élections seront programmées au cours du premier trimestre 2022.

Vous avez envie de participer au nettoyage des berges du cours d'eau près de chez vous,
de mettre en place un Atelier Pêche Nature pour former les pêcheurs de demain ?

Profitez de ces élections pour vous investir au sein de votre AAPPMA et ainsi participer à la vie de l'association !

Réservoirs de Pêche des Salmonidés de Travecy / Saison 2021-2022

Après une première année de fonctionnement impactée par la crise sanitaire et les limitations de déplacement, ainsi que par plusieurs épisodes de crues, le **Réservoir Mouche** et le **Réservoir Leurre** de **Travecy** seront très prochainement accessibles aux pêcheurs.
La **saison 2021/2022** a débuté le **samedi 2 octobre pour le Réservoir Mouche** et débutera le **samedi 6 novembre pour le Réservoir Leurre** (date à confirmer), ce dernier étant actuellement impacté par des développements de végétaux aquatiques.

Plusieurs nouveautés pour cette saison :

- **4 embarcations** sont disponibles à la **location** sur le **Réservoir Mouche** (option supplémentaire disponible sur le site de réservation).
(**https://www.reservoirs-travecy.com/**)
- A **titre expérimental**, la **pêche aux leurres** sera autorisée sur le Réservoir Mouche le 1er samedi de chaque mois (soit les samedis 6 novembre, 1er janvier, 5 février, 5 mars, 2 avril et 7 mai)
En dehors de ces dates, la pêche aux leurres est strictement interdite sur le « Réservoir Mouche ».
- Les leurres souples sont dorénavant autorisés dans le Réservoir Leurre (hameçon simple sans ardillon, le leurre doit être animé (pêche au posé interdite)).

Informations détaillées sur la page dédiée du site de la Fédération (https://www.peche02.fr/4611-reservoirs-de-peche-des-salmonides.htm) ou à la page des réservoirs de Travecy (https://www.reservoirs-travecy.com/)

Une manifestation sera organisée sur le **Réservoir Leurre** le **samedi 4 décembre 2021**, dans le cadre d'une manche «**Big Fish**» comptant pour la **Truite Area Cup**.
Exceptionnellement, la pêche sera fermée sur les réservoirs Mouche & Leurre.

Plus d'informations très prochainement.

Salon Pêche Mouche à Hesdin (62)

La Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, en association avec les clubs mouche 62 et les moucheurs des 7 Vallées, vous invitent à participer au **1er salon de la pêche à la mouche du Pas-de-Calais** qui sera programmé le **samedi 20 novembre 2021** de 10h à17h dans la commune d'**Hesdin** (62), salle du manège.
Notre Fédération sera présente afin de dévoiler les parcours départementaux adaptés à cette technique (Travecy, Artoise, Oise...etc).

Plus d'informations sur le site de la Fédération (62) ou au lien suivant :
http://www.peche62.fr/1er-salon-peche-a-mouche-de-calais/

Mondial de la Pêche 2022

Le Mondial de la Pêche ouvrira ses portes les samedi 16 et dimanche 17 avril 2022.

Organisé sur l'Ile Aumône à Mantes la Jolie (78), le **Mondial de la Pêche** tend à devenir un évènement **incontournable** de la **pêche française** et **internationale** :

-15 000 m² d'exposition
(tente chauffée et moquettée),
-200 exposants,
-5000 places de parking gratuit,
avec parking exposant à proximité
immédiate de la tente,
-35 min de Paris et de Rouen,
-Accès direct à la Seine
depuis des pontons, afin de tester leurres,
cannes, embarcations, moulinets, …

La Fédération dispose d'une vingtaine d'invitations pour le salon.

N'hésitez pas à vous manifester
(contact@peche02.fr)
si vous souhaitez pouvoir en bénéficier
(selon le nombre de demandes,
un tirage au sort pourra être effectué).

Animations

Les animations à destination des établissements scolaires et/ou spécialisés ainsi que des ALSH se poursuivent en ce début d'année scolaire.
Outre l'EPIDE (Etablissement Public d'Insertion Dans l'Emploi) de Saint-Quentin avec lequel de nouvelles séances ont été programmées, la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) de Saint-Quentin qui participe à des séances consacrées à la pêche des carnassiers ou le Centre Social de St-Crépin qui découvrira à l'automne la pêche en float-tube, la Fédération est intervenue en fin d'été avec l'AAPPMA «Les Patients» de Braine afin de proposer des animations sur le thème de la découverte des poissons.
Les adolescents inscrits au foyer rural de Braine ont quant à eux pu découvrir la pêche des carnassiers en float-tube.
Félicitation à l'AAPPMA et ses bénévoles pour leur investissement vis-à-vis des enfants et ados du village et des environs.
Dans le même ordre d'idée, la Fédération est intervenue dans l'établissement scolaire de Jussy afin de mener une intervention sur les usages de l'eau et le cycle domestique de l'eau, sous l'impulsion de l'AAPPMA «La Perche» de Flavy-le-Martel. Encore bravo pour cette belle initiative, commencée au Printemps...

Pike'n'Float Canivet 2021

La prochaine édition du traditionnel Pike'n'Float se tiendra le samedi 23 octobre prochain aux étangs fédéraux du Canivet.
Devant tenir compte une nouvelle fois du contexte sanitaire, deux changements surviennent par rapport aux précédentes éditions :
- le repas doit être prévu par les participants,
- la présentation du Pass sanitaire est obligatoire pour participer.

Les inscriptions sont ouvertes!

Retrouvez toutes les informations sur le site de la Fédération (https://www.peche02.fr/).

Restauration Continuité Ecologique

Les travaux de rétablissement de la continuité écologique de la Selle viennent de débuter à Saint-Martin-Rivière !

La Selle est un affluent de l'Escaut, qui prend ses sources à Molain dans le département de l'Aisne. C'est une rivière de 1ère catégorie : on y retrouve la truite fario, le chabot, l'épinoche et la lamproie de planer. La diversité de sa faune et de sa flore lui donne le titre de réservoir biologique.

Le propriétaire de l'ouvrage aujourd'hui en état de ruine, s'est associé au Syndicat Mixte du Bassin de la Selle pour rétablir la continuité écologique du cours d'eau et apporter une plus-value environnementale au site.
La mise en œuvre des travaux a ensuite été confiée à la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et Protection du Milieu Aquatique.

Concrètement, un nouveau bras va être aménagé afin que la Selle puisse retrouver un caractère vivant : les zones rapides alterneront avec les zones plus calmes, la végétation sera davantage diversifiée et les poissons pourront se déplacer et s'y reproduire librement.
L'ancien tracé, sera laissé à la nature et reconverti en zone humide, des milieux à haute valeur dans un contexte de changement climatique.

Cet aménagement est financé par l'Agence de L'Eau Artois Picardie et la Région Hauts-de-France.

Fédération de l'Aisne pour la Pêche & la Protection du Milieu Aquatique
1, Chemin du Pont de la Planche 02000 BARENTON-BUGNY
Tél : 03.23.23.13.16 Mail : contact@peche02.fr
Site : www.peche02.fr ou www.facebook.com/peche02